

2021

Rapport Annuel



anev

LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN

TABLER DES MATIÈRES



Propos Liminaires **03**

Faits marquants 2025 **05**

Coup de projecteur sur... **08**

Des outils au service des élus **13**

La gouvernance de l'ANEV **14**

Ils nous ont rejoint en 2025 **15**

Retombée presse 2025 **16**

Candidatez au #PPPV 2026 ! **18**

**Chers élus,
Chers acteurs
du monde viticole,
Chers partenaires,**

2025 n'aura pas été une année de communication, mais bel et bien une année d'influence pour l'ANEV.

Notre structure est désormais identifiée, auditionnée, écoutée, sollicitée et nous ne pouvons que nous en réjouir.

À l'Assemblée nationale comme au Sénat, nous avons défendu une ligne claire : les territoires viticoles ne sont pas un décor, ils sont des moteurs économiques, culturels et touristiques.

Les deux grands rapports parlementaires publiés cette année reprennent des orientations que nous portons depuis longtemps :

- reconnaître le rôle structurant des territoires,
- faire de l'œnotourisme un levier stratégique,
- anticiper les mutations économiques et climatiques.

Nous avons renforcé notre présence sur le terrain et affirmé notre dimension européenne avec l'adhésion à RECEVIN, le réseau européen des villes du vin, mais aussi la signature du Manifeste de Strasbourg au côtés de l'AREV, Assemblée des Régions Européennes Viticoles.

Les décisions qui concernent nos vignobles ne se prennent plus uniquement à Paris. Nous devons être présents partout où elles s'élaborent.

Restons lucides : notre reconnaissance institutionnelle progresse plus vite que nos moyens. L'ANEV repose exclusivement sur l'engagement et les cotisations de ses membres. Pour peser durablement, nous devons élargir notre base et augmenter le nombre de collectivités adhérentes. C'est une condition de crédibilité et d'efficacité.

L'ANEV n'est pas un réseau d'apparat. C'est un outil politique au service des territoires viticoles. Il nous appartient désormais, collectivement, de le renforcer.

Jean-François Portarrieu, Député de la Haute-Garonne & Christian Klinger, Sénateur du Haut-Rhin, Présidents de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et de Vin (ANEV).



LA PAROLE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ANEV

Une association ne se mesure pas à ses déclarations, mais à sa constance et à sa solidité.

En 2025, l'ANEV a consolidé ses bases :

- une gouvernance claire,
- des décisions adoptées à l'unanimité,
- des comptes certifiés sans réserve,
- une action structurée et cohérente.

Le Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) demeure l'une de nos signatures. Il distingue des collectivités qui agissent concrètement pour préserver, valoriser et transmettre leur patrimoine viticole. Les lauréats de cette édition illustrent la vitalité et l'engagement des territoires.

Nous devons néanmoins regarder la réalité en face et poursuivre notre mobilisation collective.

*Chaque membre représente un relais d'influence.
Chaque territoire constitue un point d'ancrage.
Chaque adhésion renforce notre capacité d'action.
L'ANEV progresse. À nous d'en consolider les fondations !*

Vincent Léglantier, secrétaire général de l'ANEV



NOTRE RAISON D'ÊTRE :
ACCOMPAGNER LES
TERRITOIRES VITICOLES,
DANS UN CONTEXTE OÙ LES
DÉFIS SONT RÉELS ET
NOMBREUX ET OÙ LA
RECHERCHE DE SYNERGIES
EST INDISPENSABLE POUR
LES RELEVER.



LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ANEV

L'année 2025 a été riche d'activités ! Nous avons renforcé la lisibilité de nos positions, professionnalisé notre communication et consolidé notre présence institutionnelle.

Auditions parlementaires, colloque international, partenariats européens, valorisation des initiatives locales : chaque action a été pensée dans une logique de cohérence et d'efficacité.

La visibilité est un levier. Elle n'est pas une finalité. La véritable mesure de notre action réside dans notre utilité.

Notre rôle est précis :

- préparer des positions argumentées,
- anticiper les évolutions réglementaires,
- mettre en réseau les élus,
- transformer les orientations stratégiques en leviers opérationnels.

L'ANEV dispose désormais d'une reconnaissance claire. L'enjeu des prochaines années est de transformer cette reconnaissance en capacité d'action durable.

Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV

RETOUR SUR 12 MOIS D'UNE ACTIVITÉ INTENSE

FAITS MARQUANTS

CE N'EST PAS UN SCOOP... 2026 A DÉJÀ COMMENCÉ...

MAIS AVANT DE S'Y JETER À DEUX PIEDS, POSONS ENSEMBLE UN REGARD RÉTROSPECTIF SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS ÉCOULÉS ET NOTRE INTENSE ACTIVITÉ 2025.



L'ANNÉE 2025 NOUS A PERMIS DE POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE NOTRE STRUCTURE ET CONSOLIDER LES BASES SOLIDES ET LE CRÉDIT GRANDISSANT DE NOTRE ASSOCIATION, **AFFIRMANT SON RÔLE DE PORTE VOIX DES ÉLUS VITICOLES DE TOUTE LA FRANCE**. TOUJOURS DES DÉFIS, MAIS AUSSI ET SURTOUT DE NOMBREUSES AVANCÉES POUR L'ANEV,

GRÂCE À NOS ACTIONS EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES TERRITOIRES , DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ŒNOTOURISME, L'ANEV SE POSITIONNE PLUS QUE JAMAIS COMME UN ACTEUR CLÉ.

2025 : L'ANNÉE DE LA CONSOLIDATION, 2026 : CELLE DE LA MOBILISATION !



L'ANEV se joint à la campagne européenne VitaeVino



Participation au congrès 2025 de la CNAOC



Intégration au réseau RECEVIN



Présence au Salon International de l'Agriculture 2025



Renouvellement partenariat & participation à Wine Paris



Publication du rapport d'activité 2024



Audition au Sénat

Webinaire ANEV



Février



Mars

Avril



Mai

Juin



Janvier



Participation au Conseil Supérieur de l'Oenotourisme



Ouverture d'une antenne de l'ANEV à Cognac



Remise du PPPV 2024 à Banyuls-sur-Mer

Remise du PPPV 2024 à Dijon et à Marsannay-La-Côte

Renouvellement du partenariat avec le Mondial des Vins Blancs Strasbourg



Rencontre avec Annie Genevard, ministre de l'Agriculture



Un texte fondateur, ouvert à la signature

Le Manifeste pour une Europe fièrement viticole marque une étape majeure dans la coopération entre élus viticoles français et européens.

Il reflète la volonté partagée de bâtir une Europe qui croit en ses vignes, qui accompagne les transitions de la filière et valorise son rôle dans la vitalité de nos territoires.

L'ANEV invite l'ensemble des élus du vin à rejoindre cette démarche et à signer le manifeste, disponible en ligne.



Signature du manifeste de Strasbourg lors de l'European Wine Day

Assemblée
générale
annuelle



Août



Octobre



Décembre

Juillet



Septembre



Novembre



Conseil
d'administration
décentralisé à
Champillon en
Champagne

Annnonce des
lauréats PPPV
2025

Participation
au Salon des Maires de France
aux côtés du réseau CCI France

Audition de l'ANEV par
le Député Jean-Luc
Warsmann



Participation au
60^e anniversaire de
l'UIOE à Milan



Colloque
(inter)national
de l'ANEV
à Toulouse





Le 4 juillet 2025, à l'occasion du **10ème anniversaire de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO**, l'ANEV était présente en Champagne pour une journée de travail, d'échanges et de célébration.

Cette journée a débuté au siège du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, où les élus de l'ANEV ont été accueillis pour une réunion de travail autour des grands enjeux de la filière viticole. À travers ces échanges riches et constructifs, l'association poursuit sa mission d'accompagnement des collectivités viticoles face aux défis auxquels sont confrontés leurs territoires.

Après avoir été rejoint par **Christine Mazy, maire d'Épernay**, la journée s'est poursuivie par la visite du **Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale d'Épernay, lauréat du Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) 2022**.

L'après-midi, le Conseil d'administration de l'ANEV s'est réuni en format décentralisé à Champillon, ville membre de l'Association, au cœur des paysages viticoles classés, **grâce à l'hospitalité du Maire Jean-Marc Beguin**.

Ce temps statutaire fut aussi l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'association en faveur de l'œnotourisme.

Les membres de l'ANEV ont ensuite participé à **la grande soirée anniversaire de « La Nuit des 10 ans »**, organisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Aux côtés de nombreuses personnalités du monde viticole et institutionnel, dont Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de France, les élus ont célébré l'engagement collectif en faveur de la reconnaissance et de la transmission du patrimoine viticole.



L'OUVERTURE DE NOTRE ANTENNE À COGNAC



Dans le cadre du développement de ses activités et de son ancrage territorial, l'ANEV a ouvert une nouvelle antenne à Cognac, en complément de son siège parisien.

Grâce à la mise à disposition de bureaux par la Communauté d'Agglomération de Grand-Cognac, dont le président Jérôme Sourisseau est également vice-président de l'Association, l'ANEV pourra y installer une partie de ses activités.

Le Directeur de l'ANEV, Amaury Lesaint, domicilié à Cognac, peut désormais y travailler régulièrement lorsqu'il n'est pas en déplacement sur le terrain à la rencontre des élus membres.



CETTE IMPLANTATION RÉGIONALE RENFORCE LA PROXIMITÉ ET LA RÉACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PROJETS PORTÉS PAR LES ÉLUS DES TERRITOIRES VITICOLES.

Ce partenariat avec Grand Cognac constitue un geste fort de soutien à l'action de l'ANEV en faveur des territoires vitivinicoles, et témoigne de l'engagement du territoire dans la défense et la valorisation du patrimoine viticole français.

L'ANEV continue ainsi de se rapprocher de ses adhérents, pour agir au plus près des réalités du terrain.

NOS REMISES DE PRIX #PPPV 2024

COUP DE PROJECTEUR SUR...

Retour sur les cérémonies de remise des prix PPPV 2024



En 2025, l'ANEV a organisé trois cérémonies de remise du Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV), afin de récompenser les collectivités lauréates de l'édition 2024 :

Le 28 mars 2025 à Dijon s'est tenue la cérémonie principale où **la Ville de Dijon Métropole a été honorée pour la réhabilitation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, devenu siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)**, un projet exemplaire de valorisation du patrimoine viticole et historique.



« DERRIÈRE LE FORMIDABLE DÉFI GAGNÉ DE L'INSTALLATION DE L'OIV DANS L'HÔTEL BOUCHU DIT D'ESTERNO ENTIÈREMENT RÉHABILITÉ SE JOUE AUSSI CELUI DE LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE VITIVINICOLE DE DIJON QUI S'EST LANCÉE À LA RECONQUÊTE DE SON VIGNOBLE DISPARU AU XXE SIÈCLE. » FRANÇOIS REBSAMEN, PRÉSIDENT DE DIJON MÉTROPOLE

Dans le même temps, **la commune de Marsannay-la-Côte a reçu l'un des Coups de Cœur du Jury pour son initiative de Vigne École**, un projet pédagogique visant à sensibiliser les jeunes générations aux savoir-faire viticoles.



La 16 mai 2025 à Banyuls-sur-Mer, **la Communauté de communes des Albères – Côte Vermeille – Illibérès a été récompensée par le second Coup de Cœur du Jury pour la réhabilitation du site du Mas Reig**, transformé en pôle de formation, d'accueil et de valorisation autour du vignoble.



anev
LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN

ANNONCE DES LAUREATS #PPPV 2025



L'édition 2025 du PPPV marque une évolution importante : pour la première fois et désormais, trois catégories distinctes sont récompensées afin de mieux représenter la diversité des collectivités engagées, selon leur taille démographique.

CATEGORIE # 1 – Moins de 5 000 habitants

Ville de Gevrey-Chambertin (21)

Avec le projet « Terroir en héritage : la vigne à Gevrey-Chambertin », la commune conjugue restauration du patrimoine viticole, valorisation culturelle (Halle Chambertin, œuvres dans l'espace public) et partenariats scientifiques pour transmettre l'identité des Climats de Bourgogne.



CATEGORIE # 2 – De 5 000 à 50 000 habitants

Ville d'Épernay (51), en partenariat avec le Comité Champagne

L'exposition itinérante « Vignes en Champagne : innovations et encépagement » retrace l'histoire de l'encépagement champenois, de la crise du phylloxéra aux cépages résistants, dans une démarche de médiation scientifique et patrimoniale accessible au plus grand nombre.

CATEGORIE # 3 – Plus de 50 000 habitants

Communauté d'agglomération de Grand Cognac (16)

Événement-phare de l'automne, "le Ban de la Distillation" fait vivre un patrimoine immatériel profondément ancré dans la culture charentaise, autour de la distillation du Cognac et des alambics : visites, ateliers, démonstrations de tonnellerie, concerts, expositions, croisières patrimoniales, banquets accords mets-cognac...



Bravo à toutes les collectivités candidates !

L'ANEP félicite l'ensemble des candidats pour la qualité de leurs projets et l'engagement de leurs équipes. Les démarches présentées cette année illustrent la vitalité et la créativité des territoires viticoles et nourrissent une dynamique de partage et d'exemplarité.

Les cérémonies officielles de remise des prix se tiendront en 2026 dans les territoires lauréats. Restez informés !

**L'œnotourisme :
de la préservation à la
valorisation, un levier pour
fédérer les territoires viticoles**

La capitale du Sud-Ouest a cette année accueilli le colloque (inter)national de l'ANEV, organisé le 7 novembre 2025 avec le soutien de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO) et de la ville de Toulouse.

Dans un contexte de tensions économiques et de montée de l'hygiénisme, ce colloque s'est alors évertué à rappeler qu'il est possible de défendre et de valoriser les territoires viticoles avec responsabilité, fierté et intelligence collective.

Trois séquences ont rythmé la journée :

- Une première table ronde sur l'état des lieux de l'œnotourisme en France, portée par les acteurs du terrain et de la formation
- Une deuxième table ronde sur l'UNESCO et la reconnaissance patrimoniale, illustrée par les expériences de la Bourgogne, de la Champagne, du cognac et des Côtes-du-Rhône, pour mesurer l'importance de la gouvernance locale, de la mobilisation collective et de la rigueur scientifique comme leviers de visibilité et de protection
- Une dernière séquence, européenne cette fois avec l'intervention de représentants portugais, italien, espagnol et moldave, aura permis de mettre en évidence la variété des modèles de routes du vin et la puissance du réseau Iter Vitis dans la diplomatie culturelle du vin.

Moment fort de la journée : **l'adhésion officielle de la France, via l'ANEV, au réseau européen des villes du vin (RECEVIN)**. Madame Rosa Melchor, présidente du réseau et maire d'Alcázar de San Juan, a salué cette intégration et rappelé le rôle moteur de la France dans la culture du vin et l'œnotourisme durable. Ce partenariat inscrit désormais les territoires viticoles français dans une coopération européenne active, aux côtés notamment de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

En fin de journée, la réception au Capitole, en présence du maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc, a permis de prolonger et illustrer l'esprit de la journée — entre authenticité, convivialité et ouverture — avec des chants basque et occitans, la dégustation de produits du cru et l'intronisation de nouveaux ambassadeurs au sein de la Confrérie des vins du Sud-Ouest.



“ L'œNOTOURISME EST UN OUTIL STRATÉGIQUE DE
DEVELOPPEMENT POUR LA VITICULTURE ET POUR
LES TERRITOIRES RURAUX QUI LA PORTENT.



LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS AU SERVICE DES ELUS

Une newsletter modernisée et ouverte à tous

Notre newsletter « La Feuille de Vigne » est désormais accessible au grand public, elle peut être reçue par toute personne intéressée via un abonnement en ligne sur www.elusduvin.org. L'ANEV encourage par ailleurs les retours de ses membres pour faire évoluer ce canal d'information.



Un panorama réglementaire pour accompagner les élus

Face à un cadre législatif en constante évolution, l'ANEV propose désormais un récapitulatif mensuel des évolutions réglementaires affectant les territoires viticoles.

- **Une veille stratégique** : Chaque mois, l'ANEV identifie et analyse les nouvelles directives européennes, les modifications des normes locales et les projets de loi impactant la filière viticole.
- **Des synthèses claires et accessibles** : L'objectif est de fournir aux élus et aux professionnels une lecture simplifiée et pragmatique des changements réglementaires, afin qu'ils puissent anticiper leurs effets sur le terrain.

Faites nous remonter vos thématiques et les besoins rencontrés sur vos territoires !

Ensemble, donnons encore plus de poids à l'ANEV !

Un document de présentation actualisé

Un document synthétique de présentation de l'ANEV est à votre disposition pour présenter l'association, faciliter les démarches d'adhésion et les prises de contact institutionnelles. Il permet de présenter clairement les missions de l'association, son fonctionnement, ses axes stratégiques, ainsi que ses principales actions (colloques, PPPV, représentation nationale et européenne, etc.).

Il constitue un support de référence pour les élus souhaitant promouvoir l'ANEV sur leur territoire.

LA GOUVERNANCE DE L'ANEV

Retrouvez l'organigramme complet du
Conseil d'administration de l'ANEV sur :
www.elusduvin.org



Membres du bureau



Membres du Conseil d'administration



Conseil d'Administration :

Mandat de 4 ans (2022 – 2026)

24 membres :

- 12 parlementaires : 6 députés + 6 sénateurs
- 12 représentants des collectivités territoriale, dont 1 représentant des départements et 1 représentant des régions

ILS NOUS ONT REJOINT EN 2025



M. Clément PERNOT
Sénateur du Jura



Département de la Marne



CC Vallée de l'Hérault
(Hérault)



Mairie d'Arzens
(Aude)



Mairie d'Ambonnay
(Marne)



Mairie de Bergeres-les-Vertus
(Marne)



Mairie de Caussiniojols
(Hérault)



Mairie de Ferrals-les-Corbières
(Aude)



Mairie de Fleury d'Aude
(Aude)



Mairie de Floure
(Aude)



Mairie de Gevrey-Chambertin
(Côte d'Or)



Mairie de Juillac-le-Coq
(Charente)



Mairie de La Palme
(Aude)



Mairie de Lauraguel
(Aude)



Mairie de Romery
(Marne)



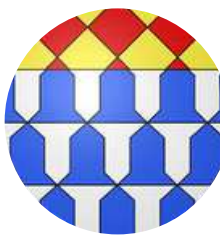
Mairie de Saint-Didier
(Vaucluse)



Mairie de Saint-Médard-de-Guizières
(Gironde)



Mairie de Saint-Priest
(Rhône)



Mairie de Saze
(Gard)



Mairie de Sigean
(Aude)



Mairie de Thuir
(Gard)



Mairie de Tourouzelle
(Aude)



Mairie de Vandeuil
(Marne)



Mairie de Villesèque-des-Corbières
(Aude)



M. Julien GUERIN
Adjoint au Maire
(Givry-les-Loisy)

Une centaine de retombées presse en 2025 !



LA CAMPAGNE D'ADHÉSION 2026 DE L'ANEV EST LANCÉE !

Pas encore membre ? Adhérez à l'ANEV !

Déjà membre ? Pensez à renouveler votre adhésion !

Depuis plus de 26 ans, l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV), fédère les élus des territoires viticoles pour promouvoir, défendre et accompagner ce patrimoine unique qui fait la richesse de nos régions. Aujourd'hui, nous avons besoin de votre engagement pour poursuivre nos actions en faveur des vignobles et des vignerons.

Pourquoi rejoindre ou renouveler votre adhésion à l'ANEV ?

Adhérer à l'ANEV, c'est intégrer un réseau national unique qui œuvre chaque jour pour répondre aux défis majeurs auxquels font face nos territoires viticoles :

- Protéger et valoriser notre patrimoine viticole : de la transmission des savoir-faire à l'innovation, l'ANEV agit pour pérenniser ce secteur crucial.
- Répondre aux défis climatiques : l'ANEV se mobilise pour accompagner les élus dans l'adaptation de leurs territoires face aux aléas climatiques.
- Lutter contre les pressions sociétales et réglementaires : défendre une consommation raisonnée et promouvoir un équilibre entre préservation environnementale et vitalité économique.



GRÂCE À VOTRE SOUTIEN, NOUS
CONTINUONS À PORTER DES
INITIATIVES CONCRÈTES ET
UTILES POUR LES ÉLUS DES
TERRITOIRES VITICOLES

Peuvent adhérer à l'ANEV :

- Les communes de territoires vitivinicoles ;
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de territoires vitivinicoles ;
- Les Départements vitivinicoles ;
- Les Régions vitivinicoles ;
- Les parlementaires de territoires vitivinicoles : députés, sénateurs et députés européens ;
- Les élus de territoires vitivinicoles, à titre individuel.

Le caractère vitivinicole d'un territoire est déterminé par la présence de vignes cultivées sur ce territoire.

MOBILISEZ-VOUS ET ADHÉREZ !

Nous invitons chaleureusement tous ceux qui partagent nos valeurs et notre engagement à soutenir financièrement l'ANEV.

Pour adhérer, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion disponible sur notre site internet (Lien), et de nous renvoyer un chèque à l'adresse :

Association Nationale de la Vigne et du Vin - 13 Bis Avenue de la Motte-Picquet - 75007 PARIS

Ou de nous adresser un virement bancaire au RIB ci-contre :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollène
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		BIC	BNPAFRPPAVI

N° SIRET ANEV : 428 920 128 00025

(Facture Chorus sur demande à contact@elusduvin.org)

L'ANEV se finance exclusivement grâce aux cotisations annuelles de ses membres. Ces contributions sont essentielles pour nous permettre de poursuivre et d'amplifier nos initiatives visant à promouvoir le dynamisme des communes vitivinicoles et défendre les intérêts de la vigne et du vin, notamment par le recrutement et la formation de stagiaires et d'étudiant en alternance, pour accompagner nos actions en faveur des terroirs vitivinicoles.

Barème des cotisations

RÉGIONS	3200 €
DÉPARTEMENTS	
< 400 000 habitants ou budget < 600 M€	2000 €
< 800 000 habitants ou budget < 1,2 M€	2200 €
> 800 000 habitants ou budget > 1,2 M€	2400 €
PARLEMENTAIRES (DÉPUTÉS, SÉNATEURS, DÉPUTÉS EUROPÉENS)	100 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX, TERRITORIAUX, DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	50 €
COMMUNES ET EPCI	
Moins de 500 habitants	50 €
De 500 à 1 000 habitants	80 €
De 1 000 à 5 000 habitants	160 €
De 5 000 à 20 000 habitants	320 €
De 20 000 à 50 000 habitants	800 €
De 50 000 à 250 000 habitants	1200 €
De 250 000 à 400 000 habitants	1600 €
Plus de 400 000 habitants	2000 €

2026

CANDIDATEZ AU PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE (PPPV)

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN



anev

LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN



Depuis plus de 15 ans, l'ANEV remet le Prix national de la
Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) afin
d'encourager la promotion et la préservation du
patrimoine culturel lié à la vigne et au vin.



SOYEZ LE PROCHAIN LAURÉAT, CANDIDATEZ !

Réception des dossiers du 15 avril au 31 juillet 2026.